

INFORMATION

POST PERMIS - CONDUCTEURS NOVICES

Acteur privilégié de la sécurité routière votre école de conduite s'inscrit dans une démarche préventive visant à réduire le sur-risque d'accident touchant particulièrement les conducteurs débutants.

Après un début d'expérience de la conduite, il est important de pouvoir renforcer la formation par une approche de thèmes comme les limites et ses aptitudes, la notion de risque et de responsabilité.

Dans ce but, votre auto école vous propose un rendez-vous **post permis**, sous la forme d'un rendez-vous d'évaluation.

Celui-ci pourra être fixé 6 mois à 1 an après l'obtention de votre permis de conduire et basé sur le volontariat.

Votre auto école est à votre disposition concernant toutes questions et modalités.